

- ARRÊTÉ -
Réalisation de béton sur trottoir existant

Le Maire de la Commune de St Ouen de Thouberville,

VU :

Le Code général des Collectivités Locales,

Le Code de la Route,

Les lois et règlements en vigueur,

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application,

Vu la demande reçue le 28 juillet 2026 par l'entreprise MARIETTE TP, sise à 27310 Saint-Ouen de Thouberville, portant la réalisation de béton sur trottoir existant du n°155 au 112 route nationale,

Considérant que pour permettre à l'entreprise MARIETTE TP de réaliser ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTÉ :

Article 1 : Les travaux de réalisation de béton sur trottoir existant auront lieu à compter du 30 juillet jusqu'au 07 août 2026.

Article 2 : Durant l'exécution des travaux, la circulation et le stationnement sont réglementés comme suit :

- la circulation sera alternée par piquets K10 afin de fluidifier le trafic et favoriser le passage des poids lourds et convois agricoles,
- le stationnement est interdit à tout véhicule excepté ceux de l'entreprise chargée des travaux,
- la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise MARIETTE TP,

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes Roumois Seine
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.
- l'entreprise MARIETTE TP

St Ouen de Thouberville, le 30 juillet 2026

Madame Le Maire
Sandrine MENNITI
Pour le maire et par délégation
Le 1^{er} adjoint



Pascal CATELAIN



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet de la commune le 30 juillet 2026.